



## Confrontation car déposer plainte

Par **tjbouchra**, le **02/06/2016** à **10:46**

bonjour, Maitre je vs écris car j'avais déposé plainte le 31/01/2016 pour agression de la part de la maîtresse de mon mari et lui dont j'avais ce jour emmener mes enfants vers leur père et sur place été agressé devant mes enfants, hier le 01/05/2016 j'étais convoqué pour confrontation dont j'ai reçu la convocation par téléphone et non par courrier, sur place je n'étais pas bien, ensuite le commissaire m'a appelé et monté à l'étage dont j'ai vu sa maîtresse et ensuite rentré dans le bureau, sur la base c'est moi la victime je n'ai rien compris le commissaire c'est mis à crier en frappant sur le clavier et dire des gros mots, mon cœur s'est mis à battre fort, il ne sait pas excuser et j'ai fini par lui décrire ma plainte mais il ne me laissait pas parler il criait et tapait sur la sonnette constamment sur sa table tandis que la partie adverse ne lui disait rien et sachant que mon mari n'est pas venu à la confrontation, maitre je n'arrive plus à dormir et sachant que sa maîtresse a menti que soit disant que je l'ai giflé ou que j'en suis le témoin, moi oui j'ai des témoins et mes enfants, je voudrais juste savoir et ce que ce commissaire a le droit de réagir envers moi comme ça, c'est M. Limonté de Villeurbanne, dois-je appeler le chef de service,